

Nom commercial : Erazer RTU Flächendesinfektion

Version : 1 / FR

Date de révision: 21.03.2023

Numéro de la matière: R-299310

remplace la version : - / FR

Date d'impression 21.03.2023

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Erazer RTU Flächendesinfektion

### **Numéro d'enregistrement**

UFI 1WP5-7E80-U63A-27U2

### **Identification de substance / produit**

BAuA-Nr: N-110008

No.-PR 299310

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Désinfectant

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Albert Kerbl GmbH

Felizenzell 9

84428 Buchbach

No. de téléphone +49 8086 933-100

No. Fax +49 8086 933-500

Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-302

téléphone

Adresse email de la sdb-team@kerbl.com

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17

E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Centre Antipoison et de Toxicovigilance

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Eye Irrit. 2 H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

Nom commercial : Erazer RTU Flächendesinfektion

Version : 1 / FR

Date de révision: 21.03.2023

Numéro de la matière: R-299310

remplace la version : - / FR

Date d'impression 21.03.2023

**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P501.9 Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

**2.3. Autres dangers**

Pas de dangers particuliers à mentionner.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux****Éthanol**

No. CAS	64-17-5		
No. EINECS	200-578-6		
Numéro d'enregistrement	01-2119457610-43-XXXX		
Concentration	>= 50		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Flam. Liq. 2	H225	
	Eye Irrit. 2	H319	

**péroxyde d'hydrogène, solution à .%**

No. CAS	7722-84-1		
No. EINECS	231-765-0		
Concentration	>= 3	< 5	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Ox. Liq. 1	H271	
	Acute Tox. 4	H302	
	Acute Tox. 4	H332	
	Skin Corr. 1A	H314	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1	H318	>= 8 < 50 %
Eye Irrit. 2	H319	>= 5 < 8 %
Ox. Liq. 1	H271	>= 70 %
Ox. Liq. 2	H272	>= 50 < 70 %

Nom commercial : Erazer RTU Flächendesinfektion

Version : 1 / FR

Date de révision: 21.03.2023

Numéro de la matière: R-299310

remplace la version : - / FR

Date d'impression 21.03.2023

	Skin Corr. 1A	H314	>= 70 %	
	Skin Corr. 1B	H314	>= 50 < 70 %	
	Skin Irrit. 2	H315	>= 35 < 50 %	
	STOT SE 3	H335	>= 35 %	
cATpE	orale	500	mg/kg	
cATpE	par inhalation, Poussières/Brouillards	1,5	mg/l	
cATpE	par inhalation, Vapeurs	11	mg/l	
Annotations additionelles:				
CLP	Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B			

**Autres données**

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

**En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Enlever les lentilles de contact. Continuer à rincer. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**En cas d'ingestion**

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, consultez un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

**Protéger les secouristes**

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Causes serious eye irritation.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique.

**Avis aux médecins / Risques**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produits extincteurs en poudre, Mousse, Poudre ABC, Poudre BC, Dioxyde de carbone

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

Nom commercial : Erazzer RTU Flächendesinfektion

Version : 1 / FR

Date de révision: 21.03.2023

Numéro de la matière: R-299310

remplace la version : - / FR

Date d'impression 21.03.2023

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation. Eviter les chocs, frottements et décharges électrostatiques. Risque d'inflammation!. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter le choc et le frottement. Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions. Tenir à l'écart des matières combustibles. Porter des chaussures à semelle conductrice.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

#### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Nom commercial : Erazer RTU Flächendesinfektion

Version : 1 / FR

Date de révision: 21.03.2023

Numéro de la matière: R-299310

remplace la version : - / FR

Date d'impression 21.03.2023

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Stocker au frais

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### Éthanol

Liste	VLEP			
Valeur	1900	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	9500	mg/m <sup>3</sup>	5000	ppm(V)
Etablie le : 2011; Remarque : TMP: 84; FT: 48				

##### péroxyde d'hydrogène, solution à .%

Liste	VLEP			
Valeur	1,5	mg/m <sup>3</sup>	1	ppm(V)
Remarque : FT: 123				

#### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

#### Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

#### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques  
Use chemical-resistant gloves! Suitable for short-term use: 1,4mm Latex or 0,85mm Nitrile  
(Recommended: Kerbl Fletex (Latex), or Kerbl Chemex (Nitrile))  
La protection des mains doit se conformer EN 374.

#### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

#### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Vêtement de protection anti-feu et antistatique; Chaussures de sécurité

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Point de fusion	
Remarque	non déterminé

Nom commercial : Erazer RTU Flächendesinfektion

Version : 1 / FR

Date de révision: 21.03.2023

Numéro de la matière: R-299310

remplace la version : - / FR

Date d'impression 21.03.2023

**Point de congélation**

Remarque non déterminé

**Boiling point or initial boiling point and boiling range**Valeur  $\geq$  36 °C**Flammability**

Liquide et vapeurs très inflammables.

**Upper and lower explosive limits**

Remarque non déterminé

**Point d'éclair**

Valeur 17,5 °C

**Température d'inflammabilité**

Remarque non déterminé

**température de décomposition**

Remarque non déterminé

**valeur pH**

Remarque non déterminé

**Viscosité**

Remarque non déterminé

**solubilité(s)**

Remarque non déterminé

**Partition coefficient n-octanol/water (log value)**

Remarque non déterminé

**Pression de vapeur**

Remarque non déterminé

**Density and/or relative density**

Remarque non déterminé

**Relative vapour density**

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations****La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

**Le coefficient de l'évaporation**

Remarque non déterminé

**Hydrosolubilité**

Remarque non déterminé

**propriétés explosives**

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Liquide et vapeurs inflammables.

Nom commercial : Erazzer RTU Flächendesinfektion

Version : 1 / FR

Date de révision: 21.03.2023

Numéro de la matière: R-299310

remplace la version : - / FR

Date d'impression 21.03.2023

## 10.2. Stabilité chimique

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune aux conditions de manipulation et de stockage recommandées. Voir chap. 7.

## 10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement direct du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses. Flammes et étincelles. Surfaces chaudes. Protéger de la chaleur. Flammes et étincelles. Exposition au soleil, températures élevées, sources d'inflammation.

## 10.5. Matières incompatibles

Bases solides, Acides forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants, vapeurs / gaz inflammables

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1 Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008

### Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

#### Éthanol

Espèces	rat			
DL50		11870	à	15010 mg/kg

### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

#### Éthanol

Espèces	lapin			
DL50		17100		mg/kg

### Toxicité aiguë par inhalation

ATE	>	100	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
ATE	>	20	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

### Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

#### Éthanol

Espèces	rat			
CL 50		115,9	à	133,8 mg/l
Durée d'exposition		4	h	

### Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### sensibilisation

Nom commercial : Erazer RTU Flächendesinfektion

Version : 1 / FR

Date de révision: 21.03.2023

Numéro de la matière: R-299310

remplace la version : - / FR

Date d'impression 21.03.2023

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Information on other hazards****Endocrine disrupting properties with respect to humans**

Donnée non disponible.

**Expériences issues de la pratique**

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

**Autres données**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

**Toxicité pour les poissons (Composants)****Éthanol**

Espèces	Poisson				
CL 50		14,2	à	15,4	g/l
Durée d'exposition		96	h		

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****Éthanol**

Espèces	Daphnia magna				
CE50		12340			mg/l
Durée d'exposition		48	h		

**Toxicité pour les algues (Composants)****Éthanol**

Espèces	Algues				
CE50		275			mg/l
Durée d'exposition		72	h		

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

Nom commercial : Erazzer RTU Flächendesinfektion

Version : 1 / FR

Date de révision: 21.03.2023

Numéro de la matière: R-299310

remplace la version : - / FR

Date d'impression 21.03.2023

non déterminé

**Biodégradabilité (Composants)****Éthanol**

Valeur	97	%
Durée de l'essai méthode	28	d
	OECD Guideline 301 B	

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

non déterminé

**Partition coefficient n-octanol/water (log value)**

Remarque non déterminé

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

non déterminé

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Indications générales**

non déterminé

**12.6 Endocrine disrupting properties****Endocrine disrupting properties with respect to the environment**

Donnée non disponible.

**12.7. Other adverse effects****Indications générales**

non déterminé

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	02 01 08 S	Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
---------------------	------------	--

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballages contaminés**

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Nom commercial : Erazzer RTU Flächendesinfektion

Version : 1 / FR

Date de révision: 21.03.2023

Numéro de la matière: R-299310

remplace la version : - / FR

Date d'impression 21.03.2023

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1993	1993	1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Éthanol)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Ethanol)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Ethanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	I
Prescription particulière	640C		
Quantité limitée	1 I		
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	-		-

### Information pour tous les modes de transport

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

#### Autres informations

##### 14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Non applicable

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Autres réglementations

Règlement (UE) n° 528/2012 (Produits biocides)

Product type: 2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans and animals.

Contains:

Ethanol

-----

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

Nom commercial : Erazzer RTU Flächendesinfektion

Version : 1 / FR

Date de révision: 21.03.2023

Numéro de la matière: R-299310

remplace la version : - / FR

Date d'impression 21.03.2023

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **mentions de danger H-de la rubrique 3**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

### **catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Ox. Liq. 1	Liquide comburant, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A

### **Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.